

de BUT en BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier (e) s
Conseiller (e) s
de Santé



BULLETIN ACADEMIQUE 78 Septembre - Octobre 2018

EDITO

L'année scolaire qui vient de s'achever n'a pas épargné les fonctionnaires : gel du point d'indice, retour à la journée de carence, report du PPCR, et la suppression de 120000 postes.
Une journée de mobilisation générale est prévue dès ce début d'année. Elle aura lieu le 9 octobre 2018 pour manifester contre la politique sociale.

Durant l'année dernière, le SNICS vous avait alertés de la parution de différents rapports, notamment ceux du CESE et de l'académie de médecine, qui s'appuyaient sur une vision médico-centrée de la santé à l'école.

Par contre, la demande faite par l'ordre des médecins d'annuler le décret de 2015 concernant le bilan infirmier de la 12^{ème} année a été déboutée par le conseil d'état.

Mais d'autres décisions se mettent en place et nous alertent quant à la politique de santé à l'école de notre ministère et à la place octroyée aux infirmières :

- la gouvernance de la santé des 0-6 ans par le ministère de la santé,
- la mise en place du service sanitaire où les missions des infirmières sont totalement ignorées (on nous octroie seulement un rôle dans le recueil des données). Le SNICS-FSU a demandé une audience auprès de Mme Le recteur pour connaître sa politique dans la mise en place de ce service dans l'académie, nous sommes dans l'attente d'une réponse.
- la parution, pendant l'été, du décret organisant les procédures d'inscription à l'ordre infirmier (ONI). Depuis sa création en 2006, la profession dans sa grande majorité a exprimé son désaccord en boycottant les inscriptions. Le SNICS-FSU a réactivé l'intersyndicale anti-ordre.

Comme toujours, Le SNICS se mobilise pour défendre les missions des infirmières à l'EN, et le rôle pivot que nous avons en tant que conseillère de santé tant auprès des élèves que de l'équipe éducative.

C'est pourquoi Le SNICS-FSU organise le recueil de données objectives à partir de vos statistiques 2017-2018. Vous pouvez encore participer, via le lien internet ci-dessous :

<https://framaforms.org/snicsfsu-enquetes-statistiques-infirmieres-en-2017-2018-1530041550> | <https://framaforms.org/snicsfsu-enquetes-statistiques-infirmieres-en-2017-2018-1530041550>]

Les élections professionnelles auront lieu du 29 novembre au 6 décembre 2018 pour élire vos représentants aux différentes instances académiques et nationales.

Voter SNICS-FSU c'est continuer à défendre notre profession et notre place à l'EN pour la réussite scolaire de tous les élèves.

Venez nombreuses aux prochaines réunions syndicales et noter dès à présent la date de notre congrès académique qui aura lieu le 15 novembre prochain en présence de Saphia Guéréchi, secrétaire générale du SNICS-FSU.

Bonne rentrée à vous tous.tes .

A RETENIR

Réunions syndicales

Judi 11 octobre

Matin : Rennes
Après-midi : Vannes

Mardi 16 octobre

Matin : Brest
Après-midi : Quimper

Vendredi 19 octobre

Matin : Lanester

Vendredi 9 novembre

Après-midi : Saint- Brieuc

Journée d'action

9 octobre

**Pour la défense de la
fonction publique**

**Congrès académique
SNICS**

15 novembre 2018



SOMMAIRE

Page 2 : Les membres du bureau. La syndicalisation. Les réçues concours Les réunions syndicales

Page 3: Les élections professionnelles

Page 4 et page 5 : Bulletin de syndicalisation.

Pièces jointes :

Convocation pour les réunions syndicales.

Le Bureau académique

Secrétaire académique **Cécile GUENNEC**

Collège Marcel Pagnol - 56240
PLOUAY

Tel pro : 02 97 33 39 31
Tel perso : 06 61 41 01 22
sa.rennes@snics.org

Trésorière académique **Colette DUVIGNEAU**

Collège E Guillevic - 22 Ploec-sur-Lié
06 32 15 53 73
colette.duvigneau@gmail.com

Patricia DESBOIS

Lycée Rabelais - 22 Saint Briec
Tél: 02.96.68.32.88
06.81.26.77.50
patricia.desbois1@ac-rennes.fr

Benoit FAUTRAD

Lycée Jean Guéhenno – 56 VANNES
Tél: 02 97 43 76 18.
Tél perso : 06 73 45 24 79
benoit.fautrad@ac-rennes.fr

Marie Christine LORVELLEC

Lycée Sévigné-35 CESSON SEVIGNE
Tel pro : 02 99 83 52 68
Tel perso : 06 86 57 63 17
marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr

Isabelle MUSSEAU

Collège Pensivy - 29140 ROSPORDEN
Tel pro : 02 98 66 95 70
Tel perso : 02 98 50 54 58
isabelle.musseau@wanadoo.fr

Autres membres du bureau

Sylvie BENECH 22

Véronique MOREAU 29

Sylvie MARREC 29

Isabelle DUCHEMIN 35

Cécile ROMER 35

Roselyne DEFFEIN 56

Laurence FRAJDENBERG 56

Corinne HUBERT 56

Catherine LANCELOT 56

Brigitte LE PARC 56

Pourquoi se syndiquer au SNICS-FSU ?

- Se syndiquer au SNICS-FSU, c'est s'unir pour défendre la profession infirmière : obtention de la catégorie A, les IFSE (ex IFTS) pour les infirmières d'internat, possibilité d'avancement pour les IDE en CLM ...

-Se syndiquer, c'est l'assurance d'avoir des collègues pouvant être consultés pour vous soutenir et vous renseigner quel que soit le problème rencontré.

-Se syndiquer, c'est la garantie d'avoir des commissaires paritaires (CAPA) qui défendent les collègues dans l'intérêt de la profession (collectif) et non pas dans l'intérêt individuel (copinage). Défendre le même droit pour tous (Mutation, promotion...)

-Se syndiquer, c'est être au courant de l'actualité de la profession : réunions syndicales, publications régulières, compte-rendu des différentes réunions, propositions de stage.

-Se syndiquer, c'est l'assurance de ne pas être isolée dans son établissement.

-Se syndiquer, combien ça coûte ? :

Votre cotisation est fonction de votre indice et 66% de la cotisation est déductible des impôts (et si vous n'êtes pas imposable vous bénéficiez d'un crédit d'impôt). Vous pouvez aussi opter pour un paiement fractionné (4 ou 6 fois).

Une cotisation de 100€ vous coûtera 36€.

N'hésitez plus, adhérez au SNICS-FSU

Vous trouverez en fin de ce bulletin,
l'adhésion pour l'année 2018-2019.

Les 12 collègues reçus.es concours sur la liste principale ont tous.tes eu une proposition de poste par l'administration et tous.tes ont accepté la proposition. La collègue reçue au concours réservée a elle aussi accepté le poste proposé. Enfin, suite à une démission, la collègue sur liste complémentaire s'est vue proposer un poste qu'elle a accepté.

Bienvenue à l'éducation nationale !

Comme tous les ans, Un but en blanc spécial stagiaire va vous être envoyé en ce début d'année par le SNICS-FSU mais n'hésitez pas à contacter vos secrétaires départementales si vous avez des questions (emploi du temps, nuits d'astreintes, etc) et à venir aux réunions syndicales de vos départements.

Réunions d'informations syndicales

Le SNICS organise des réunions d'informations syndicales dans tous les départements. Vous pouvez vous rendre à celle qui vous convient le mieux, en fonction du lieu.

Ces réunions sont ouvertes à tous : stagiaires, titulaires, contractuel(le)s syndiqué(e)s ou non.

La convocation ci jointe est à joindre à la demande d'autorisation d'absence (formulaire à retirer au secrétariat de votre établissement) et à déposer auprès de votre chef d'établissement, 8 jours avant la date prévue.

Ces réunions sont un moment d'échanges entre collègues et d'informations sur la profession. Elles relèvent du droit syndical accordé à chaque personnel pendant ses heures de travail (décret du 28 05 82).

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Cette année vous allez élire vos représentants syndicaux SNICS-FSU pour siéger dans 4 instances :

- Au niveau National : en CTM (comité technique ministériel) et en CAPN (commission administrative paritaire nationale)
- Au niveau académique : en CTA (comité technique académique) et en CAPA (commission administrative paritaire académique)

Actuellement, le SNICS-FSU est représenté dans toutes ces instances et notamment au niveau académique avec un siège en CTA sur la liste FSU et 5 sièges sur 6 en CAPA.

Le mode de calcul du nombre de sièges ayant été modifié par le ministère, cette année il y aura 5 sièges d'attribution en CAPA.

Le SNICS-FSU organise le **15 novembre prochain un congrès académique** afin de vous présenter le rôle de ces instances ainsi que l'importance d'y avoir une représentation infirmière.

Comment voter ?

À partir du **11 octobre**

Les votes seront électroniques, vous devrez créer votre espace électeur via le portail

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2018>

Une note explicative sera envoyée par le rectorat.

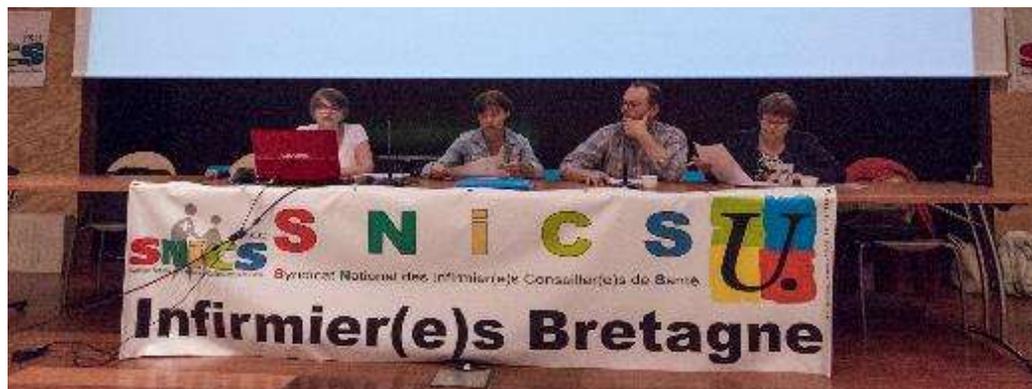
Dès le **17 octobre**

Vous pourrez vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales.

du 29 novembre au jeudi 6 décembre 2018

Les votes auront lieu par voie électronique sur votre lieu de travail (résidence administrative pour les collègues en services partagé) ou chez vous de votre ordinateur via votre espace électeur.

Vos représentants syndicaux SNICS-FSU seront à votre disposition pour vous aider.



Congrès académique à Saint Briec le 3 juillet 2018

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE
S.N.I.C.S./FSU**

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2018/2019

Académie :	Département :
------------	---------------

Mme . M. (*) Nom :«Nom»	Nom de naissance :
Prénom :«Prénom»	Date de naissance :

Adresse personnelle :«Adr1»		
Code postal :«CP»	Ville : «Ville»	Téléphone :
Adresse Mail perso :		

Adresse administrative :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail administrative :		
Numéro d'identification de l'établissement ou du service :		Externat Internat (*)

Grade :	Echelon :	Date de la dernière promotion :	Date du D.E. :
Date entrée Fonction Publique :		Date entrée Education nationale :	

Situation : titulaire - stagiaire - contractuel(le) - vacataire (*)	
Quotité de temps partiel :	disponibilité - retraite (*)

Je règle ma cotisation de de par chèque à l'ordre du S.N.I.C.S. ou par paiement fractionné (*).
Le paiement fractionné (PF) se fera en 4 ou 6 fois à 1 mois d'intervalle. Dans ce cas, remplir le formulaire de prélèvement, au verso (date limite d'envoi du PF: en 6 fois **1^{er} janvier 2019**, PF en 4 fois **1^{er} avril 2019**).

**Ce bulletin est à envoyer à la trésorière du SNICS
Colette Duvigneau, 23 Boissière 22460 Merléac**

BAREME DES COTISATIONS 2018-2019

INFIRMIER(E) EN CATEGORIE A

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Infirmer(e) de classe normale										
Cotisations	99	104	109	115	123	132	137	141		
Infirmer(e) de classe supérieure										
Cotisations	115	124	132	138	143	149	153			
Infirmer(e) hors classe										
Cotisations	106	114	119	125	131	137	143	150	157	164

INFIRMIER(E) EN CATEGORIE B

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Infirmer(e) de classe normale								
Cotisations	90	94	100	107	114	122	131	139
Infirmer(e) de classe supérieure								
Cotisations	121	128	134	141	145	149		

Auxiliaire, contractuel(le), Vacataire : 60€ - Retraité(e) : 52€ - disponibilité : 30€ - temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué : par exemple mi-temps : 1/2 cotisation de l'échelon.